

**NOTE EN VUE DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉLUS POUR LA  
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)  
Vendredi 22 mars 2018 à 10h00 (salle Pompidou)**

**1) Caractéristiques de la programmation DETR 2019**

Le montant de la dotation départementale s'élève à 10 540 900€ à laquelle un gel de 3,11 % est appliquée, soit un montant délégué de 10 212 352€ correspondant au montant délégué en 2018 (10 182 807€)

233 dossiers ont été reçus et instruits pour l'ensemble du département répartis comme suit :

- 117 pour l'arrondissement d'Albi
- 116 pour l'arrondissement de Castres

185 ont été déclarés complets et seront proposés à la programmation du 1<sup>er</sup> trimestre;

31 sont en attente de complétude de pièces manquantes;

17 sont déclarés inéligibles.

Le montant des investissements proposés au titre de la DETR 2019 est évalué à 45 618 970 €.

**2) Examen des dossiers dont le seuil de la subvention dépasse 100 000 €**

29 nouveaux dossiers (tableau dans document ci-joint), dont la subvention est proposée pour un montant supérieur à 100 000 €, sont présentés pour avis, à la commission des élus.

Certains dossiers sont déjà tranchés et d'autres sont susceptibles de l'être.

La présentation de ces dossiers à la commission des élus ne préjuge pas de l'octroi final de la subvention.

**3) Informations complémentaires sur la DETR**

En complément de la circulaire départementale DETR du 6 décembre 2018 ,(disponible sur le site internet de la préfecture), 7 actions sont considérées comme prioritaires au niveau national pour la programmation 2019:

- la création ou extension de services au public en milieu rural (MSP-MSAP);
- le soutien aux communes nouvelles ;
- les travaux de rénovation thermique et de transition énergétique;
- les travaux de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public ;
- l'installation d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives dont obligatoirement la pré-demande en ligne de CNI et de passeport.
- les travaux d'aménagement de dédoublement des classes de CP et de CE1 situées en zone REP+ et REP;
- l'implantation de gendarmerie en milieu rural.

Conformément au 11<sup>e</sup> alinéa de l'article L.2334-37 du CGCT, les membres de la commission ainsi que tous les parlementaires seront informés des opérations programmées par le Préfet, au titre de la DETR. Par ailleurs, la programmation sera publiée sur le site internet de la préfecture .

#### **4) Nouvelles dispositions concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Conformément à l'article L2334-42 C du CGCT, le préfet de département présentera devant la commission les perspectives de mise en œuvre de la DSIL pour 2019 ainsi qu'un bilan de la programmation pour 2018.

##### **a) les perspectives de mise en œuvre de la DSIL 2019**

Enveloppe unique d'un montant de 52 515 355€ pour l'Occitanie, répartie par le préfet de région, elle vise à subventionner les communes et EPCI à fiscalité propre dans la réalisation de projets structurants d'investissement correspondant aux catégories fixées par la loi, soit :

- les grandes priorités thématiques

- \* la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
- \* la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- \* le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logement
- \* le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- \* la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- \* la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

- les projets s'inscrivant dans le cadre des contrats de ruralité ( 5 axes )

- \* favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population
- \* développer l'attractivité du territoire
- \* stimuler l'activité des bourgs-centres
- \* développer le numérique et la téléphonie mobile
- \* renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale

Les autres démarches contractuelles (comme Action Cœur de Ville) pourront être soutenues dans le cadre des grandes priorités thématiques.

##### **b) bilan de la programmation 2018**

33 opérations d'investissement ont été programmées pour un montant de subvention de 3 805 039€ et un montant d'investissement de 15 718 399€ :

- 14 au titre des grandes priorités thématiques :
  - . 10 dossiers pour un montant de subvention de 1 643 829 € sur l'arrondissement d'Albi .(dont 2 dossiers de rénovation d'école et une opération Cœur de ville)
  - . 4 dossiers pour un montant de subvention de 504 178 € sur l'arrondissement de Castres.
- 19 au titre des contrats de ruralité :
  - . contrat de ruralité de la communauté d'agglomération de l'Albigeois : 1 dossier représentant une aide de 57 000€
  - . Contrat de ruralité de l'Albigeois et des Bastides : 4 dossiers représentant une aide de 429 929 € ;
  - . Contrat de ruralité Gaillac-Graulhet : 5 dossiers représentant une aide de 353 448 € ;
  - . Contrat de ruralité Pays de Cocagne : 3 dossiers représentant une aide de 357 821 € ;
  - . Contrat de ruralité Hautes Terres d'Oc : 6 dossiers représentant une aide 458 834 €.

## 5) Questions diverses